



## **Juillet 2021 – Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 12 juillet 2021, le Conseil municipal a adjugé les travaux pour le raccordement au chauffage à distance (CAD) de "La Maison Blanche" à SATOM SA ainsi que ceux pour le raccordement sur le Thermoréseau à l'entreprise AVANTHEY SA.
- Lors de sa séance du 12 juillet 2021, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre du réaménagement de la cuisine du café-restaurant du Théâtre, les mandats aux entreprises suivantes, soit :
  - CFC 242 Installations de chauffage à DUPASQUIER & RUGA SA;
  - CFC 246.4 Installations frigorifiques à ULTRAFROID SA;
  - CFC 250 Installations sanitaires à DUPASQUIER & RUGA SA.
- Lors de sa séance du 12 juillet 2021, le Conseil municipal a accepté de mettre en place une journée intitulée "Donner au lieu de jeter", le samedi 11 septembre 2021 et a adjugé à l'entreprise BRAND Practise Sàrl le concept visuel de la manifestation.
- Lors de sa séance du 12 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé la fermeture de la place Centrale, lors de la Fête Nationale, du dimanche 1<sup>er</sup> août 08 h.00 au lundi 2 août à 12 h.00.
- Lors de sa séance du 26 juillet 2021, le Conseil municipal a décidé de procéder à la réfection des 6 mâts d'éclairage du Tennis des Semilles et a adjugé les travaux de génie civil à la société SABECO SA et les travaux de revêtement à l'entreprise JACQUET SA.
- Lors de sa séance du 26 juillet 2021 et dans le cadre de sa stratégie énergétique, le Conseil municipal a décidé de s'engager, avec la Commune de Collombey-Muraz, dans le projet cantonal Valais-Rénove dont l'objectif est d'encourager les propriétaires immobiliers à rénover leur bâtiment pour en améliorer l'efficacité énergétique.
- Lors de sa séance du 26 juillet 2021, le Conseil municipal a adjugé le mandat portant sur la fourniture et l'installation de la nouvelle infrastructure téléphonique à la société TELECOM SERVICES SA.
- Lors de sa séance du 26 juillet 2021, le Conseil municipal a délivré à Mme Céline OLIGER une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le "TEA-ROOM LA TAVERNE", laquelle remplace celle octroyée précédemment à M. Emmanuel GUERIN.

Etabli et publié le 11 août 2021